

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 24/08/2026

Présents : N. OLLIVIER, JP LEDUC (Président), R. PANARIELLO
Excusés : P. GUILLEBAUX (Représentant du Bureau du Comité), L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS

Voici un récapitulatif des clubs engagés à ce jour pour la saison 2026-27 :

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

ACHERES FC
 CHANTELOUP LES V. US
 CLAIREFONTAINE EN YVELINES FC
 CROISSY US
 ETANG ST NOM ES
 ERAGNY FC
 FC A L'ANCIENNE
 MAUREPAS AS
 OVILLOISE AS 1 et 2
 PERRAY FOOT ES
 SARTROUVILLE ES

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

En attente de confirmation (jour et horaire) :

EPONE USBS - JEUDI 20h30
 EPONE / LAINVILLE - JEUDI 20h30
 JUZIERS FC - JEUDI 20h30
 POISSY SGL CHI - JEUDI 20h15
 PORCHEVILLE FC - MARDI 20h30
 RAMBOUILLET YVELINES FC - JEUDI 20h00
 ANDRESY FC
 BEYNES FC
 BUCHELOISE AS
 CHAMBOURCY ASM
 ECQUEVILLY EFC
 GUERVILLE ARNOUVILLE AS
 HOUDANAISE REGION FC
 MAGNY 78 FC
 MAURECOURT FC
 MONTIGNY LE BTX AS
 NEAUPHLE PONT. 78 RC
 PERRAY ES
 POIGNY LA FORET US

YVELINES FOOT N° 1897

TREMBLAY FC
 VAUXOISE ES
 VILLENES ORGEVAL FC
 VILLEPREUX FC

COURRIERS

564043 TOUSSUS AFC

Demande du club pour une dérogation ou une évolution du règlement concernant les numéros de maillot afin de simplifier la gestion et de pouvoir attribuer un numéro par joueur.

La Commission en application du Règlement Sportif du District accorde cette demande, dans le respect des conditions suivantes :

Par principe, dans toutes les compétitions départementales, les maillots des joueurs sont numérotés de 1 à 15 (de 1 à 12 dans les compétitions Futsal). Par exception, les clubs peuvent faire porter à leurs joueurs d'autres numéros (de 16 à 60). Dans tous les cas, les numéros doivent correspondre à ceux indiqués sur la feuille de match.

552332 MAISONS LAFFITTE FC

Mail de l'encadrant de l'équipe U15 demandant l'inscription du score de la rencontre U15 D2 du 30 mai 2026 opposant Epône à Maisons Laffitte.

La Commission a effectué 2 rappels pour feuille de match manquante puis a sanctionné le club d'Epône USBS de match perdu par pénalité. La Commission n'a pas reçu de rapport de MAISONS LAFFITTE FC suite aux deux rappels effectués et n'a donc pu inscrire aucun score. L'équipe de MAISONS LAFFITTE a tout de même eu le gain du match.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BALLY NOISY

Mail informant que le complexe SIBANO sera fermé le 3 octobre 2026 et qu'aucune rencontre ne pourra avoir lieu ce jour-là.

La Commission inverse les matches suivant sous réserve de l'accord de VERSAILLES 78 FC sinon les matches seront reportés au 31/10/2026

U14 N1-B

55707547 BAILLY NOISY SFC 21 / VERSAILLES 78 FC 24

U14 N3-C

55707772 BAILLY NOISY SFC 22 / VERSAILLES 78 FC 25

LIGUE DE PARIS ILDE DE FRANCE

Courrier de la Ligue nous informant que l'équipe de La Toile 1 (deuxième de D1 FUTSAL) est promue en R3 poule B FUTSAL.

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
 (31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

SENIORS

VESINET SCI
 YVELINES US 1 (D5/E)

CDM

CROISSY US (D1/A)
 ST ARNOULT 78 FC (D1/A)

U18

VESINET SCI

U17

MESNIL LE ROI AS (D2/B)
 MAURECOURT FC D2/A)

U16

MESNIL LE ROI AS
 VESINET SCI

U15

ANDRESY RC (D3/B)

U14

ANDRESY RC (N4/A)
 MESNIL LE ROI AS

FUTSAL

PERRAY FOOT ES
 ROSNY FOOT CS

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

502858 HOUILLES AC

Demande de changements d'horaires pour une meilleure gestion des créneaux

- U14 N3/B à 16H00
- U14 N2/B à 12H15
- U14 N4/C à 16H00
- U15 D1/A à 12H30
- U16 D2/A à 15H00
- U16 D3/C à 12H30
- U17 D1/A à 12H30
- U17 D2/B à 11H00
- U18 D1/A à 15H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

500650 VERSAILLES 78 FC

Demande de changements d'horaires pour une meilleure gestion des créneaux

- U16 D1/A à 14H00
- U16 D2/B à 16H00
- U14 N3/C à 16H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

526858 BAILLY NOISY SFC

Demande de changements d'horaires pour une gestion optimale de l'enchaînement des rencontres

- Séniors D4/B à 17H00
- U18 D3/C à 11H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

546972 FOURQUEUX FOOT OMS

Demande de changements d'horaires car le terrain n'est pas disponible avant

- Vétérans D5/C à 12H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

529206 PLAISIR PORTUGAIS AS

Demande de changements d'horaires pour partager le terrain avec l'équipe CDM

- Vétérans D5/C à 9H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

552332 MAISONS LAFFITTE FC

Demande de changements d'horaires pour une gestion optimale de l'enchaînement des rencontres

- U14 N3/B à 17H30
- Vétérans D2/A à 09h00
- Vétérans D3/A à 09h00
- Vétérans D5/B à 11h00
- U16 D2/A à 11h00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

511721 BOIS D'ARCY AS

Demande du Club des modalités d'inscription d'une équipe U20 en coupe des Yvelines.

Les District ne disposant pas de la catégorie U20 aucune coupe des Yvelines U20 n'existe.

TIRAGE COUPES

Les tirages ont eu lieu lors de la Commission du lundi 24 août 2026.

**1ER TOUR
Dimanche 13 septembre 2026**

CY SENIORS

Vous pouvez y accéder [en cliquant ici](#).

Exempts :

- ◆ AUBERGENVILLE FC 1
- ◆ COIGNIÈRES CITY FC 1
- ◆ BUC FOOT AO 1
- ◆ BAILLY NOISY SFC 1
- ◆ CELLOIS CS 1
- ◆ CHANTELOUP-LES-VIGNES USC 1
- ◆ FEUCHEROLLES USA 1
- ◆ MAISONS-LAFFITTE FC 1
- ◆ GUERVILLE ARNOUVILLE 1
- ◆ PORT-MARLY CS 1
- ◆ SAINT-GERMAIN EN LAYE FC 1
- ◆ VALLÉE 78 FC 1
- ◆ PECQ US 1

CY VETERANS

Vous pouvez y accéder [en cliquant ici](#).

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire : - de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente, - d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines. La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

U18

D1A DU 21/12/2025

53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

Un match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant :

D1-A DU 22/11/2026

55695705 LIMAY A.L.J. 21 / SARTROUVILLE ES 21

U17

D2U-A DU 23/11/2025

54926957 CHATOU AS 2 / ENT.MONTFORT USY 1

Transmis de la Commission de Discipline du 10/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 2 matches pour l'équipe U17 de CHATOU évoluant en D2-U et retirant l'équipe des compétitions.

Deux matches n'ayant pas été purgés lors de la saison 2025-2026, La commission informe la Commission de Discipline que le club de CHATOU AS n'a pas engagé d'équipe en compétition U17.

U15

D3A DU 29/11/2025

53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1

Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

Deux matches n'ayant pas été purgés lors de la saison 2025-2026, la commission désigne les matches suivant :

D2-A DU 07/11/2026

55696367 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHATOU AS 1

D2-A DU 28/11/2026

55696380 CARRIERES GRESILLONS 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

MATCH A HUIS CLOS

Conformément à l'article 40.6 du Règlement sportif, la Commission rappelle

Qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

a) les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F.,

Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos.

b) les officiels désignés par le District,

c) les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur a feuille de match,

d) toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,

e) les journalistes porteurs de leur carte officielle,

f) le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit, **au plus tard le lundi à 12 H précédant la rencontre**, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos.

L'approbation de la liste par la Commission compétente ne vise pas la qualification et/ou la participation des personnes y figurant.

La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus.

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Voici les clubs concernés par une décision de match à huis clos.

SENIORS

D1A DU 19/04/2026

53449825 - CARRIERES GRESILLONS 1 / VERSAILLES 78 F.C. 3
Transmis de la Commission de Discipline du 05/05/2026 ayant donné match à huis clos pour l'équipe 1 Séniors de CARRIERES GRESILLONS AS.

Le match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission transfère le dossier à la Ligue de Paris Ile de France, car l'équipe évolue désormais en E3.

D5-D DU 10/05/2026 54726118 COIGNIERES CITY AS 1 / ST ARNOULT FC 1

Transmis de la Commission d'Appel Départementale du 04/06/2026 modifiant la sanction pour donner 1 match à huis clos et 1 match de suspension de terrain avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de COIGNIERES CITY AS évoluant en D5-D.

Le match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant :

D4-C DU 01/11/2026

55694088 ASCCFC 1 / MAGNY 78 FC 1

RUBRIQUE CALENDRIERS

DEMANDES ALTERNANCES

VOISINS FC

Demande du club pour changer ses alternances sur plusieurs équipes du dimanche après-midi.

La Commission, après étude, ne peut y accéder. En effet les changements seraient trop nombreux, ce qui mettrait en péril l'équilibre des alternances sur les poules concernées. La situation actuelle ne posant pas de problèmes d'occupation des terrains, la Commission maintient les calendriers tels quels.

CHAMBOURCY ASM

Demande du club pour changer son alternance afin que ses U16 puissent jouer avec ses SENIORS.

La Commission après étude, peut accéder à votre demande car une solution sans impact existe avec le club d'ANDRESY FC. Elle inverse les calendriers des 2 clubs sur les poules U18 D2B & U16 D3B,

ECQUEVILLY EFC

La Commission avait anticipé avec le club concernant une problématique d'alternance sur ses SENIORS. Le club nous a confirmé ne pouvoir garder l'alternance actuelle.

La Commission, avant de donner sa réponse, attend de voir si des modifications vont être opérées sur les poules de D5, afin de trouver une solution pour cette alternance.

ENGAGEMENTS

La Commission ajoutera les équipes suivantes dans les calendriers :

Elle se laisse encore quelques jours pour la prise en compte de toute autre modification (forfaits, ajouts, etc)..

SENIORS

- ✓ LIMAY ALJ 1
- ✓ VILLEPREUX FC 2

VETERANS

- ✓ ELANCOURT OSC 2
- ✓ MANTESOLYMPIQUE FC 1
- ✓ NEAUPHLE PONT. RC 3
- ✓ NEAUPHLE PONT. RC 4

U16

- ✓ VELIZY ASC 1

U15

- ✓ ESSARTS LE ROI AGS 1
- ✓ HOUILLES SO 1

U14

- ✓ CERNAY LA VILLE AS 1
- ✓ ECQUEVILLY EFC 1

COURRIERS SENIORS

HOUDANAISE REGION FC

Demande du club pour que son équipe évoluant en D3A soit rebasculée en poule B pour des raisons géographiques.

La Commission ne peut accéder à votre demande, car la composition des poules, de manière générale, tient toujours compte d'un équilibrage au niveau des montants & descendants. De plus, la présence de SARTROUVILLE ES en poule B résulte d'une préconisation de la CDPME, elle ne peut donc passer outre. Elle maintient donc les poules telles quelles.

U15

ECQUEVILLY EFC

Demande du club pour que son équipe U15 évolue en D2.

La Commission vous rappelle l'application des championnats avec accession générationnelle. C'est la situation de votre équipe U14 en saison N-1 qui détermine le niveau acquis de la saison N. Or votre équipe U14 évoluait en D4 la saison dernière, cela ne vous permettrait pas de bénéficier d'une U15 D2 pour cette saison. Le fait que vous n'engagiez pas d'équipe U16 n'a aucun impact sur cette application réglementaire. La Commission maintient donc l'équipe en D3 pour cette saison.

U14

MAUREPAS AS

Demande du club pour que son équipe 2 évolue finalement au niveau 4 au lieu du niveau 3.

Accord de la Commission, qui remplace MAUREPAS AS 2 (affecté en N4D) par PERRAY FOOT ES 1.

BOUAFLE FLINS ES

Demande du club pour que son équipe 2 évolue au niveau 1 car d'après lui sa génération le mérite et que cela pourrait avoir un impact sur les résultats des poules concernées.

La Commission ne peut accéder à votre demande, car la constitution des poules de brassage s'est faite en application du règlement de notamment du classement sur le Festival Foot U13 2025/2026. Votre 2ème équipe ayant terminée alors 102ème, elle ne peut donc permettre à votre équipe U14 2 2026/2027, de bénéficier du niveau 1, mais seulement du niveau 3.